

LOGEMENT

Programme Social Thématique

Mise en place d'une convention de gestion des subventions communales

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville d'Ivry-sur-Seine a mis en place, suite à la délibération du conseil municipal du 18 mai 2006, un Programme Social Thématique permettant aux propriétaires désireux de conventionner leur logement hors secteur d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de prétendre à des subventions majorées de la part de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et à des subventions communales.

Le Codal Pact 94 et son émanation l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) étant en charge du montage technique et financier des demandes de subventions communales, il est proposé de lui déléguer le versement desdites subventions. Cette prestation ne donnant pas lieu à un surcoût pour la Ville.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver la convention de gestion des subventions communales dans le cadre du Programme Social Thématique.

P.J. : convention de gestion des subventions communales

LOGEMENT

Programme Social Thématique

Mise en place d'une convention de gestion des subventions communales

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de la construction et de l'habitation,

vu le code de l'urbanisme,

vu sa délibération du 18 mai 2006 approuvant la convention « Programme Social Thématique » avec l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat,

considérant la signature du Programme Social Thématique en juin 2006 entre la Ville et l'ANAH,

considérant que le Codal Pact 94 est en charge du montage technique et financier des demandes de subventions communales dans le cadre des opérations de conventionnement,

vu la convention ci-annexée,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention de gestion des subventions communales dans le cadre du Programme Social Thématique, à conclure avec la Codal Pact 94 et AUTORISE le Maire à la signer.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2006